A l'Étranger

Russie-Japon

LA SITUATION N'A PAS CHANGÉ

Les informations venues de Londres assurent que la situation de la crise entre la Russie et le Japon n'a pas changé. Par contre, les dépêches d'origine japonaise sont tout à fait pessimistes. Toute la presse du Japon pousse à la guerre, mais le gouvernement, qui a déjà congédié la Chambre, n'obéit pas aux injonctions des journaux.

Le Japon se rend-il bien compté de sa situation? C'est douteux. Il peut être à tout jamais ruiné par une guerre malheureuse. Et il ne s'ensuit pas qu'ayant facilement vaincu la Chine, il puisse vaincre aussi la Russie. Et puis il manque d'argent. Et tous les efforts faits en vue d'un emprunt ont échoué. Nulle part on n'a voulu lui prêter. Donc, la confiance manque.

Si le peuple japonais ne comprend pas tout cela, ses gouvernants le comprennent pour lui. Et c'est probablement ce qui empêchera les canons de mêler leurs voix à celles des diplomates.

On remarque qu'il faut bien que la situation ne soit pas grave, puisque le ministre des Affaires étrangères de France a quitté Paris pour une villégiature de plusieurs jours.

LES ALLIANCES

On a fait remarquer au Japon qu'il ne pouvait, en aucune façon, compter pour la guerre sur son alliance avec l'Angleterre. Le traité porte bien que l'Angleterre soutiendra le Japon s'il est attaqué par la Russie *et par une tierce puissance*. Mais où est cette tierce puissance?

Il a été de même convenu entre la France et la Russie que si la Russie était attaquée par le Japon *et par une tierce puissance*, la France devrait intervenir. Mais, de ce côté aussi, où est donc la tierce puissance?

La Russie n'attaque pas le Japon. Elle attend. Et si elle est attaquée, elle saura certainement se défendre.

Dans ces conditions, il semble impossible de prévoir des complications tant du côté des Anglais que du nôtre si la guerre finit par éclater.

—o—

La presse japonaise et aussi la presse chinoise pensent que les hostilités sont inévitables et à bref délai. Les banques du Japon gardent leur numéraire. Toutes leurs affaires se font par billets.

—o—

Voici quelles seraient les conditions minima que le Japon serait prêt à accepter. Elles sont transmises par des dépêches américaines :

« Jouissance en Corée de droits égaux à ceux réclamés par la Russie en Mandchourie. En retour, le Japon consentirait à reconnaître la suprématie de la Russie en Mandchourie. »

Cette proposition ne rencontrera cependant pas, dit-on, l'agrément de la Russie, cette dernière estimant que le Japon devrait se contenter d'une modification à son régime commercial en Corée.

La Russie, ajoute-t-on, n'a pas abandonné l'espoir d'un règlement diplomatique, à raison de la pression énergique qui aurait exercée par la France et la Grande-Bretagne auprès du Japon, pour l'amener à consentir à la continuation des négociations. Mais il appert que la Russie n'admettra jamais que le Japon obtienne en Corée une situation analogue à celle qu'elle occupe elle-même en Mandchourie.

—o—

De Saint-Pétersbourg au *New-York Herald* :

Quoique la réponse de la Russie n'ait pas encore été envoyée, les mêmes sentiments pessimistes sont ressentis ici. On dit que la réponse sera d'une nature conciliatrice.

Le 4 % russe était, en fin de Bourse, entre 99 1/2 et 99 3/4, et cela montre que, sur le marché, on ne regarde pas la situation comme menaçante.

—o—

Voici les dépêches venues ce matin de Londres :

Londres, 4 janvier. — On télégraphie de Tokio au *Daily Telegraph*, le 3 janvier, que la Russie a envoyé sa réponse au Japon.

Le correspondant anglais croit savoir que, selon son habitude, la Russie ne s'engage pas et cherche simplement à temporiser.

En vue de troubles possibles à Séoul, le navire de guerre anglais *Sirius* a été envoyé à Chemulpo, mais les troupes qu'il a à bord ne seront débarquées et ne s'avanceront vers Séoul que si le consul anglais les réclame pour protéger la légation.

On croit que la Russie ne prendra aucune mesure immédiate pour empêcher le Japon de faire ce qu'il juge convenable pour sauvegarder ses intérêts en Corée.

Londres, 4 janvier. — On mande de Tien-Tsin au *Standard*, le 3 janvier :

Le gouvernement japonais s'étant informé des intentions de la Chine en cas de guerre, on lui aurait déclaré que le gouvernement chinois avait envoyé aux troupes impériales l'ordre secret de venir en aide au Japon contre la Russie. On aurait proposé d'envoyer, en cas de guerre, dans la presqu'île de Liao-Toung, 40 000 soldats chinois sous les ordres d'officiers japonais.

Londres, 4 janvier. — On mande de Tokio au *Daily Telegraph*, le 3 janvier :

On ne permettra pas à la Russie d'occuper les ports coréens, notamment ceux de Mokpho et de Mosampho qui sont protégés contre toute surprise.

Portugal

L'OUVERTURE DU PARLEMENT

Elle a eu lieu samedi. Le message du roi exprime d'abord ses regrets de la mort de Léon XIII, puis constate que les relations du Portugal avec toutes les puissances sont bonnes. Il se félicite de la visite du roi d'Angleterre et de celle du roi d'Espagne. Il constate l'accroissement progressif du domaine colonial portugais et l'augmentation des revenus. Il recommande aux Chambres de s'occuper surtout de la situation financière. — Ce message est bien accueilli. On ne prévoit aucune difficulté dans le travail législatif.

Serbie

LE DÉPART DES MINISTRES ÉTRANGERS

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Les *Novosti*, prévoyant l'éventualité du départ de Belgrade des ministres plénipotentiaires qui sont accrédités auprès du roi Pierre Ier et même de la suppression des légations, envisagent que pareille mise en quarantaine de la Serbie priverait ce pays de toute importance et de tout crédit, l'exposerait à tomber dans la guerre civile et à finir par devenir une province autrichienne.

Pour conjurer ce danger, il est nécessaire, déclarent les *Novosti*, de purifier le gouvernement serbe des éléments ayant participé au coup d'État du 29 mai (11 juin). Si cela n'était point fait, il en résulterait une situation vague et pénible qui pourrait durer assez longtemps et aboutir à un nouveau coup d'État capable de provoquer une intervention armée des puissances.

Turquie

LA GENDARMERIE EN MACÉDOINE

L'ambassadeur de Turquie à Rome a demandé au gouvernement italien de désigner un général qui commanderait la gendarmerie en Macédoine.

Le ministre des Affaires étrangères d'Italie a accueilli cette demande et a désigné le lieutenant-général Degiorgis, commandant la division de Cagliari.

Le général Degiorgis pourra être rendu à Constantinople dans une quinzaine de jours.

Chine

UNE CONSPIRATION

On mande de Changhaï :

Une nouvelle association secrète s'est constituée dans le but de restaurer la dynastie des Ming, chassée en 1644 par les Mandchous.

Le Comité central de cette Ligue siège à Tchang-Tcha et a pour président le nommé Tchou, qui se dit descendant direct de l'ancienne maison impériale. La nouvelle association compte 6 000 adhérents, tous gens riches et instruits.

Elle s'est mise déjà en rapport avec plusieurs chefs des rebelles de la province de Quang-Si.

Le mouvement inauguré par le prétendant en question a plus d'équilibre qu'on ne le croirait. Il existe actuellement dans presque toute la Chine un courant hostile à la dynastie régnante.

SINGULIÈRE AFFAIRE D'HÉRITAGE

Le 22 décembre dernier mourait, à Marly-le-Roi, une dame Chappuis, 71 ans. Elle laissait toute sa fortune à une dame Martin qui logeait chez elle depuis quelque temps.

Ses neveux, MM. Léon Gresse, de l'Opéra; Girardot, lieutenant à Vincennes, et Toutain, commis d'agent de change à Paris, déposèrent une plainte en escroquerie et captation d'héritage contre Mme Martin.

Cette dame a été jadis médium, et elle aurait profité de ses connaissances en occultisme pour se livrer la nuit à de certaines pratiques dans le but de faire croire à Mme Chappuis qu'elle était en communication avec son mari, mort il y a deux ans.

Suivant la déposition de la bonne, dans les nombreux entretiens que les deux époux auraient eu ensemble par l'intermédiaire du médium, M. Chappuis aurait recommandé entre autres choses à sa femme de faire un testament en faveur de cette « bonne Mme Martin ». Il fallait lui laisser la maison et la fortune en reconnaissance de ses bons soins et déshériter totalement les neveux.

Le 22 décembre, à 11 h. 1/2 du soir, Mme Chappuis se mit à table et mangea un œuf dur. Elle en lava ensuite et déclara qu'elle avait sommeil. Mme Martin alla chercher un flacon d'éther; mais à peine avait-elle tourné les talons, que Mme Chappuis poussa un grand cri et tomba, les membres raides, la bouche pleine d'une mousse rougeâtre. Sa bonne, Yvonne Chevallier, l'assit sur un fauteuil et envoya chercher le Dr Rigobert, qui ne put que constater le décès.

A la suite de la plainte des héritiers naturels, le Parquet de Versailles se transporta samedi dernier, villa des Chrysanthèmes, à Marly, et procéda d'abord à une minutieuse perquisition. On saisit les comptes de Mme Chappuis, son testament daté du 26 février 1902, des brochures spirites, des photographies d'apparition, puis des flacons ayant contenu des substances toxiques.

M. le juge d'instruction Mangin-Bocquet mit Mme Martin en état d'arrestation.

Au cimetière, on exhuma le corps de Mme Chappuis, et M. le Dr Yot, médecin légiste, pratiqua immédiatement l'autopsie. Il constata que la mort avait été causée par la rupture du cœur, dégénéré et graisseux. Les émotions factices qu'avaient supportées Mme Chappuis avaient pu hâter la rupture des muscles affaiblis, mais nulle trace d'empoisonnement n'apparaissait.

Dans ces conditions, c'est surtout d'escroquerie que reste inculpée Mme Martin. Elle a été conduite à Versailles et écrouée.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

LUNDI 4 JANVIER

Baromètre. — Une zone de basse pression persiste sur l'Ouest de l'Europe; un minimum passe ce matin au Sud de l'Irlande. Le baromètre est également bas sur la Méditerranée, tandis qu'il reste supérieur à 770mm en Russie. Des mauvais temps du Sud sévissent ce matin sur les côtes de la Bretagne.

A Paris, nous avons 757mm/5.

Le vent est modéré sur la Manche, faible de Nord-Ouest en Provence.

Des pluies sont tombées sur le Sud-Ouest de l'Europe; en France, on a recueilli 20mm d'eau à Brest, 4 à Nantes, 3 à Bordeaux, 1 à Paris.

La température a baissé sur les îles Britanniques; elle était ce matin de — 14 à Haparanda, — 2 à Berne, + 3 à Paris, + 14 à Alger, — 4 au Puy-de-Dôme, — 3 au Ventoux, — 12 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des ondées sont probables avec temps doux. A Paris, hier, nuageux, pluie dans la soirée.

La mer est houleuse à la Hague, peu agitée ailleurs.

Mercredi 6 janvier : 6e jour de l'année.

Durée du jour : 8 h. 16.

Soleil. — Lever : 7 h. 56. Coucher : 4 h. 12.

Lune. — Lever : 3 h. 16. Coucher : 0 h. 42.

PARIS

Mort depuis huit jours. — Un réfugié polonais, Bzotch Sawaritch, 75 ans, qui, depuis de longues années, vivait du produit de la mendicité, disparaissait brusquement il y a huit jours.

Craignant un malheur, la concierge de la maison où il habitait, 1, passage du Petit-Cerf, prévint M. Rouffant, commissaire de police, qui fit ouvrir la porte du vieux mendiant.

Un spectacle étrange s'offrit bientôt à sa vue.

L'étroite pièce était entièrement remplie d'objets disparates qui dégageaient une odeur épouvantable. Sur un tas de détritus était étendu le cadavre du malheureux, près d'une cassette en fer rongée par la rouille et dans laquelle on découvrit de nombreux titres français et étrangers représentant une somme très élevée.

La mort remontait à huit jours.

M. Rouffant fit transporter le corps à la Morgue aux fins de l'autopsie.

Il ne fallut pas moins de deux tombereaux pour emporter tout ce que contenait la mansarde.

Tué pour 35 centimes. — Cinq ou six rôdeurs jouaient aux dés, hier, passage Thérula. L'un d'eux, Adolphe Junck, voulut s'emparer des sept sous qui composaient l'enjeu. Ses compagnons se précipitèrent sur lui et une bataille s'engagea. Un coup de revolver fut tiré et Junck fut atteint d'une balle entre les deux épaules. Il fut tué sur le coup.

Des agents accoururent, mais les rôdeurs avaient pris la fuite.

Le corps de la victime a été porté à la Morgue. Junck était âgé de 22 ans et demeurait 13, passage Courtois.

AUTOUR DE PARIS

Nogent-sur-Marne. — **Un homme dans une fournaise.** — L'émotion est vive dans le pays, et l'horrible drame que nous avons relaté fait le sujet de toutes les conversations. On attend impatiemment les résultats de l'enquête.

A l'usine, la matinée d'hier a été employée à faire disparaître les traces de la scène de la veille. Le sol et les murs ont été débarrassés des taches sanglantes qui les maculaient, et le foyer des matières grasses produites par la carbonisation de la tête du malheureux Vanquelin.

Aucune disposition n'a encore été prise en vue des obsèques, le permis d'inhumer ne devant être délivré par le parquet qu'après l'autopsie du corps.

Henri Colombel et Jean Courtine, les deux veilleurs de nuit, ont fait savoir hier à M. le juge d'instruction Flory qu'ils choisissaient Me Henri Robert et André Hesse pour défenseurs.

DÉPARTEMENTS

Manche. — **Enfant brûlée vive.** — On nous écrit de Cherbourg :

Pendant que M. Lefèvre, journalier rue de la Poulerie, était parti au travail, sa femme sortit de sa maison pour aller étendre du linge. Trois fillettes restaient seules au logis, une de 10 ans, une de 2 ans et une de 8 mois. Pendant la courte absence de la mère, et pendant que l'aînée tenait dans ses bras la plus jeune, la fillette de 2 ans s'approcha du foyer et tomba sur la braise ardente. Elle a été grièvement brûlée, et son état est désespéré.

Aveyron. — **Paroisse en interdit.** — Le presbytère de Lescure ayant été dynamité, l'abbé Chinchole, curé de la paroisse, s'est replié sur Rodez avec ses deux vicaires, pour rendre compte au chef du diocèse des événements du 26.

Mgr Francqueville a prononcé immédiatement l'interdit de la paroisse de Lescure. Le service du culte y est donc suspendu; il ne fonctionnera à nouveau que quand le chef du diocèse l'aura rétabli, soit avec le clergé actuel, soit avec de nouveaux prêtres. Hier soir, aucune démarche n'ayant été faite à l'évêché par la population de Lescure, l'interdit épiscopal pèse toujours sur cette paroisse.

Vosges. — **La vengeance d'un prétendant éconduit.** — Un nommé Colle, âgé de 19 ans, tisserand à Ferdrupt, a tiré des coups de revolver sur la Vve Creutot et sa fille, dont on lui avait refusé la main.

Le parquet s'est rendu sur les lieux. L'état des victimes est grave.

Lozère. — **La neige.** — On écrit de Mende que, depuis jeudi matin, la circulation est complètement interrompue sur la ligne de Mende à La Bastide. Près de Chasseradès, il y a des congères d'environ 1m,50; à La Bastide, il y a 0m,40 de neige, et elle continue à tomber. Les chasse-neige ne réussissent pas à dégager la voie.

En ce moment, la Compagnie des chemins de fer du Midi étudie le projet de construction de nombreux tunnels en ciment armé qui protégeraient la voie, surtout dans les tranchées où la neige l'obstrue le plus facilement.

Nord. — **Un meurtre dans un hôpital.** — De notre correspondant de Roubaix :

Au mois d'octobre dernier, Alphonse Feys, 27 ans, étant ivre, avait frappé sa femme, Sylvie Vanpeybrouck, 23 ans, d'un coup de couteau.

La blessée guérit de sa blessure, et Feys fut condamné à 40 jours de prison.

Ils avaient un enfant de 3 ans, malade et soigné à l'hôpital de Tourcoing.

Dimanche, les deux époux, vivant séparés, se rencontrèrent devant le lit du petit malade.

Une discussion surgit, et Feys, tirant un couteau de boucher de sa poche, frappa sa femme d'un coup mortel à la poitrine.

Le meurtrier a été arrêté.

Haute-Loire. — **Ferme incendiée.** — Dimanche matin, un incendie violent a éclaté au village du Bouchet, commune de Beaux, dans la ferme habitée par M. Giraudon.

Une énorme quantité de foin, de paille et des instruments aratoires ont été détruits.

On croit à la malveillance.

Pyrénées-Orientales. — **Écrasé par un train.** — Samedi, par suite d'un choc entre deux wagons, M. Illes, serre-frein au chemin de fer du Midi, a été précipité sur la voie et écrasé par un train. Cet accident s'est produit sous un tunnel aux environs de Banyuls-sur-Mer.

M. Illes, fils d'un chef de gare en retraite et dont la famille habite Prades, était âgé de 24 ans.

Pyrénées-Orientales. — **Suite d'une explosion.** — Mme Marty, de Canevelles, 55 ans, qui avait eu la jambe broyée par l'explosion d'une cartouche de dynamite, accident déjà relaté par la *Croix*, a été transportée à l'hospice de Prades où elle a subi l'amputation de la jambe. Son état est assez grave.

ÉTRANGER

Espagne. — **Explosion dans une usine.** — Une explosion s'est produite dans une usine, à Alcazar de San Juan.

Un bâtiment s'est effondré; il y a un mort et trois blessés, dont deux grièvement atteints.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de la *Croix* que, pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. La Ramée, *5, rue Bayard, Paris*, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites la semaine suivante.

Brochures militaires en vente à la *Bonne Presse* 5, rue Bayard, 1 fr. 35 *franco*.

Brochure n° 1. — *La loi militaire (loi de recrutement, recensement, tirage au sort, naturalisation, exemptions, dispenses, ajournement, réforme, taxe militaire, etc.)*

Brochure n° 2. — *Engagements et rengagements, commissions, emplois civils, garnisons, renseignements militaires divers, etc.*

Pour paraître prochainement :

Brochure n° 3. — *Nos Écoles militaires.*

Brochure n° 4. — *Réservistes et territoriaux.*

L. Ch. O., Hurionville (P.-de-C.). — Le volume *Nos écoles militaires* paraîtra, j'espère, dans le courant du premier trimestre 1904.

Ch. F., Leschères (Jura). — Demande renvoyée à l'administration de la Bonne Presse. — Toute commande de brochure, programme, etc., doit être envoyée là.

P., Péruwelz. — La réponse a été envoyée à votre adresse. Veuillez refaire la demande si vous n'avez rien reçu.

Un conscrit 1904. — Toute demande d'affectation doit être faite à la révision, au commandant de recrutement qui prend note. — L'intéressé produit toutes pièces justifiant sa demande et prouvant sa qualité. — Un employé des chemins de fer a toutes chances d'être versé au 5e génie (Versailles), régiment dit des chemins de fer — pourvu qu'il ait un emploi utilisable.

Oél. P., Grand Sém. Bourges. — Non. On ne peut, comme le croit notre jeune homme, changer d'arme, passer de la cavalerie dans l'infanterie, pour convenances personnelles. — Les programmes de Saumur et de Saint-Maixent ont, en somme, beaucoup d'analogies. Qu'il se procure les deux, il comparera. — Avec du travail et de la suite dans les idées, il pourra parvenir à Saumur.

J. Cambronne, n° 17. — La question des engagements avec la loi nouvelle est en suspens. Attendez le vote de la loi de deux ans. Vous serez fixé ensuite. — Les permutations dont vous parlez (avec temps réduit) ne sont pas possibles. D'après vous, un engagé de trois ans n'aurait qu'à permuter avec un homme de la classe... Il s'en irait au mois de septembre suivant. Ce serait absurde.

P., Les Gardes, par Chemillé. — 1° Non. De ce qu'un fils aîné de veuve se marie, cela ne l'exempte d'aucun de ses devoirs et cela ne confère au cadet aucun droit à dispense. — 2° Le second fils, en principe, doit faire trois ans.

P. G. S. (Nièvre). — 1° Pour être inscrit comme candidat élève commissaire de la marine, il faut produire un certificat délivré par un médecin de la marine (ou de l'armée de terre) attestant qu'on est *propre au service militaire.*

Abbé L. Valdoie (Belfort). — Voici la règle : Sont dispensés de périodes dans la réserve : « Les ministres des cultes reconnus par l'État, c'est-à-dire, 1° les curés desservants, *placés à la tête d'une paroisse*; 2° les vicaires qui reçoivent, à ce titre, *des allocations de l'État.* » — Pour l'article 23, il doit être en règle à 26 ans. (Cert. L.)

J. B. L. — Le 2e zouaves a 5 bataillons, 4 en Tunisie, 1 à Paris (Rosny.)

Judea. — Il y a, en France, 27 Conseils de guerre : 1 de corps d'armée, 3 à Paris, 4 en Algérie, 1 en Tunisie. — Le Conseil de revision unique est à Paris.

M. le curé de Ch. (Deux-Sèvres). — En s'engageant aux zouaves, qu'il s'attende à avancer lentement. Dans les corps d'Afrique, il y a beaucoup de bons sujets candidats aux galons. — On trouve, aux zouaves, nombre de caporaux rengagés. Par suite, l'accession au grade de sous-officier est difficile. — Qu'il réfléchisse avant de se décider.

N° 4744. — Pour l'engagement de trois ans, il faut attendre *février 1904.*

M. D., St-E. — Dans la cavalerie, le porte-étendard est choisi parmi les lieutenants ou sous-lieutenants. Dans l'artillerie, on prend un adjudant. — Le porte-étendard est officier de casernement.

Et Kefer. — La loi portant création du 4e spahis est du 16 juillet 1900.

Lieutenant D., château de C. (M.-et-L.). — Rédaction et transmission des offres de démission. Les officiers de réserve et les officiers de l'armée territoriale, à l'exception des officiers et des sous-officiers retraités, tant qu'ils n'ont pas accompli les années de service pendant lesquelles ils sont à la disposition du ministre, peuvent offrir leur démission. L'offre de démission est conçue dans les termes ci-après :

Je soussigné (le nom, le grade, le corps ou le service) offre ma démission du grade qui m'a été conféré par décret du (indiquer la date) dans le cadre des officiers (de réserve ou de l'armée territoriale). Je déclare en conséquence, renoncer volontairement et d'une manière absolue aux prérogatives attachées à ce grade et me fixer à..... arrondissement de..... département de..... à..... le..... 1904.

Les officiers de réserve et les officiers de l'armée territoriale qui demandent à concourir pour un emploi dans le cadre auxiliaire des services administratifs (bureaux de l'intendance, subsistances militaires, habillement et campement) ou dans le cadre auxiliaire du service des hôpitaux, joignent à leur demande une offre de démission conditionnelle ainsi conçue :

Je soussigné (nom, grade, corps) candidat à un emploi dans le cadre auxiliaire (indiquer le service), offre ma démission du grade qui m'a été conféré par décret du (indiquer la date), dans le cadre des officiers (de réserve ou de l'armée territoriale) dans le cas où je serais nommé à l'emploi que je sollicite. Je déclare, en conséquence, renoncer volontairement et d'une manière absolue aux prérogatives attachées à ce grade et me fixer à..... arrondissement de..... département de..... à..... le..... 1904. Signature.

Cette démission conditionnelle ne sera acceptée que le jour où la demande de changement de service sera agréée. Chaque offre de démission doit être transmise au ministre accompagnée d'une lettre du chef de corps ou de service faisant connaître les motifs pour lesquels l'officier demande à se retirer. Les diverses autorités hiérarchiques consignent leur avis sur cette lettre. Dès que l'officier reçoit notification de l'acceptation de sa démission, il doit faire parvenir à son chef de corps ou de service l'ordre de mobilisation dont il est détenteur (lettre rose).

Répondu directement. — P. Ed. Sis, à Clastres (Aisne). — Abbé R., Ragendes (Cantal). — R. M. Cols (La Mayenne). — Abbé R., Châlons-s.-Marne. — Henri M., Plombières-les-Bains. — Abbé M., à Meliboa (Hte-V.) — J. P., St-Christophe-en-Brionnais (S.-et-L.). — Abbé E.I vic. St-Ségal (Finistère). — Abbé P. Ste-Scholastique, Dourgne. — M. le curé-doyen, Pontarion (Creuse). — F., M., Bourg-de-Péage (Drôme). — A. D., rue St-P., Toulouse. — M. de V., château de C. (Deux-Sèvres). — H. T., rue P., Rouen.

L. R.

CHRONIQUE SPORTIVE

VÉLOCIPÉDIE. — *La taxe sur les bicyclettes.* — L'administration vient de rappeler aux contribuables que ceux-ci doivent dès les premiers jours de l'année faire les déclarations prescrites par la loi concernant les taxes des vélocipèdes.

Rappelons à ceux de nos lecteurs qui auraient cessé, au cours de l'année précédente, d'être propriétaires d'un vélocipède que, pour être exonérés désormais de la taxe, ils doivent rendre à l'administration la plaque que celle-ci leur a délivrée.

En cas de perte de la plaque, il devra être fait une déclaration spéciale.

Avis aux cyclistes!

Au Vélodrome d'hiver. — *Réunion de samedi.* — — Prix d'encouragement : 1er Rettich, 2e Chevallier. Course d'amateurs : 1er Lion, 2e Thomson, 3e Bachman.

Course de tandems (handicap, 1er Thuau-Fiord, 2e Mayer-Heller, 3e Dorflinger-Joe, 3e Bourotte-Fossier.

Course avec entraîneurs (50 kilomètres). — 1 Kaeser, en 1 h. 18'10" 3/5, 2e Tom Linton à 600 mètres, 3e Googolts à 21 tours.

Motocyclettes : 1er Fossier, 2e Dangiard, 3e Devilly.

Réunion de dimanche. — Course des primes. — 1er Saborlas, 2e Fossier, 3e Heller.

Course scratch — 1er Mayer, 2e Heller, 3e Thuau 4e Bourotte, 5e Dorflinger.

Match de motocyclettes. — 1re Mme Clouet, 2e Mlle Herveux, à 4 tours et demi.

La course de 50 kilomètres. — 1er Contenet, en 1 h. 14; 2e Bracy, à 15 tours; 3e Simar, à 19 tours.

La troisième journée du meeting aura lieu jeudi soir.

FOOTBALL. — *Matches internationaux.* — A Buffalo, l'Eastbourne F. C. bat le Racing-Club de Roubaix par 4 buts à 1.

Sur le terrain de la Faisanderie, dans le parc de Saint-Cloud, les Old Decollones, un club anglais composé des Universités d'Oxford et de Cambridge, ont triomphé du Stade français par 21 points contre 6.

Le match des deux Racings. — Au vélodrome Buffalo, le Racing-Club de France a battu le Racing-Club de Roubaix par un but à rien.

Belgique contre Hollande. — Un match très important s'est joué, hier, à Anvers, entre deux équipes composées des meilleurs joueurs belges et hollandais.

La Belgique a triomphé par 4 buts contre 1 à la Hollande.

« BULLETIN DES CONGRÉGATIONS »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 3 JANVIER

Étrennes spéciales. — Pensions aux congréganistes dispersés : proposition de loi (exposé des motifs et dispositif) tendant à l'application des dispositions des lois des 1 et 18 août 1790 aux membres des Congrégations dont les établissements d'enseignement antérieurement autorisés sont fermés ou dont les demandes d'autorisation ont été rejetées, présentée à la Chambre par M. Ploërsch. — Fermetures. — Poursuites correctionnelles. — Les maires démissionnaires, suspendus, révoqués. — Manifestants poursuivis. — Liquidations : expulsions (échecs, les liquidateurs, échecs des propriétaires); actions en revendication; — les biens des Chartreux. — Testament annulé. — Rentrées et recouvertures; — Comités diocésains. — Pour la liberté : meetings, pétitions et organisations. — Glorieux nécrologe. — Jurisprudence : *Sécularisations sur places admises* : les prévenus produisent des actes de sécularisation émanant du Supérieur général et de l'évêque diocésain, s'il y a fraude, c'est au ministère public à la prouver par des actes, par exemple, par le maintien de relations de subordination envers le Supérieur, et il importe peu que les prévenus aient continué à vivre en commun et soient restés dans le même local : Trib. Laval, 26 juin; C. Angers, 20 juillet. — *Liquidations : Si le liquidateur demande possession provisoire de biens litigieux, le juge des référés est incompétent* (il ne pourrait satisfaire à la demande du liquidateur sans préjuger le fond et préjudicier au principal), *autorisation d'inventorier l'immeuble et le mobilier* (ce qui sauvegarde tous les droits : C. de Grenoble, 2 décembre); — *Le juge des référés est incompétent une instance étant pendante devant le tribunal* (par la revendication d'immeubles précédemment détenus par des congréganistes : Trib. Saint-Flour, 8 décembre).

Abonnement : un an, 6 fr.; le numéro, 0 fr. 15. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

CÉRÉALES

Marché du 4 janvier.

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Courant	14.25	14,30	15...	15...	21...	21,25	28,85	28,90
Prochain	14.35	14,40	15...	15...	21.15	21,25	29,00	28,95
Mars-avril	14,65	14,70	15...	15...	21.10	21.25	28,60	28,75
4 de mars	15,15	15,10	15.15	15.	21.15	21,25	28.25	28,65
4 de mai	15.25	15,15	15.25	15,25	21.15	21,25	28,50	28.70
Tendance	calme	calme	calme	calme	soutn.	ferme	soutn.	calme
Circulation								

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Courant	43.50	43,25	54..	54..	43.	42,75	25,05	25,08
Prochain	43.50	43.25	54...	54...	43..	42,50	.....	25,75
Mars-avril	42.50	42,25	53 50	53,25	43...	42,75	26,37	26,50
4 de mai	41.50	42,50	53,50	53,50	42.75	42,75	.....	26,87
4 derniers	42,50	42,50	53...	53...	38,50	38,50	.....	27,50
Roux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Raffinés	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tendance	calme	calme	calme	calme	ferme	calme	calme	calme
Circulation								100 000
Stock					3 450 pip.			

MARCHÉ DU HAVRE

Époques	Cotons		Cafés		Laines		Poivres		Indigo
Janvier 1904	24	87	45	50	146	..	71	50	...
Février	96	87	45	75	152	..	71	50	...
Mars	91	..	45	75	152	50	70	50	...
Avril	24	90	46	..	153	..	69	50	...
Mai	91	96	46	50	153	96	69	50	
Juin	91	87	46	75	151	..	69	50	
Juillet	94	85	47	..	154	50	69	..	
Août	96	..	47	98	154	50	69	..	
Septembre	83	62	47	50	155	..	69	..	
Octobre	76	..	47	75	155	..	..	..	
Novembre	71	88	48	..	155	50	..	..	
Décembre	78	50	48	50	...	..	71	50	
Ventes			40	000					
Tendance			ferme		soutenu		calme		

OBSERVATIONS. — Midi. Cotons : Baisse de 1 fr. 62 à 2 fr. — — Cafés : hausse 0,25 soutenue 25 000 sacs. — Laines : inchangées, calme.

Cote de la laine peignée à Roubaix

Roubaix, 4 janvier. — 5,10 janvier, 5.07 février, mars, avril, mai, juin, juillet, 5.10 août, 5.07 septembre, octobre, novembre, décembre. Affaires à midi, 87 000 kilos.

La Villette du lundi 4 janvier

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Restés	Viande nette 1re	Viande nette 2e	Viande nette 3e	Poids vif 1re	Poids vif 2e	Poids vif 3e
Bœufs	3 417	3 116	375	1 88	1 35	1 20	91	73	60
Vaches	1 108	904	250	1 45	1 26	1 10	80	71	56
Taureaux	284	237	90	1 98	1 30	1 10	61	65	55
Veaux	1 346	1 126	80	2 10	1 90	1 50	1 90	98	75
Moutons	20 023	14 000	16	2 98	1 90	1 70	1 10	85	74
Porcs	3 184	3 184	85	1 82	1 65	1 20	92	85	80

Peaux de mouton demi-laine : 3-4,50
— en laine : 4,50-6

Physionomie des ventes

Vente mauvaise sur bœufs, veaux et moutons, bonne sur porcs.

Baisse de 10 à 20 fr. par tête sur bœufs, 0,10 par kilo sur veaux et 0,05 par kilo sur moutons.

Hausse de 3 à 4 fr. par 100 kilos vifs sur porcs.

Le gérant : F. Heuvealy.
Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, 8e.

ÉCONOMIE PROPRETÉ

15 CENT. D'HUILE EN 24 HEURES

CHAUFFERETTE très économique.

Le dessus de la Chaufferette consiste en une plaque de cuivre poli chauffée par une veilleuse placée à l'intérieur dans un appareil inversable. Recommandé au clergé, religieuses, etc.
10 % D'ÉCONOMIE, PROPRETÉ, CHAUFFAGE SPONTANÉ
10 fr. 50 franco gare à M. Léo Bertin, 4, boul. Dennis, PARIS

MALADES VOULEZ-VOUS GUÉRIR

ÉTRENNES : 250.000 FR.
10.000 francs de Bons pour UN franc.
LOTERIE
de la LIGUE du NORD contre la Tuberculose
Gros Lots 250.000f 20.000f
1 lot de 10.000 f. 2 de 5.000 f. 5 de 1.000 f. 200 de 100 et 500 f.
Tirage : 15 AVRIL 1904

AUX CONGRÉGATIONS

A vendre dans Limbourg hollandais, pays catholique, climat très sain, *plusieurs propriétés* valant de 30 à 200.000 francs.
S'adresser à C. J. Sturm, *Baarlo* par Venlo.

Le SIROP PHÉNIQUÉ de VIAL
combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza.*
Dépôt : Phie VIAL, 1, rue Bourdaloue.

VIN DE BORDEAUX à très bas prix. — Avantages aux abonnés et lecteurs de *La Croix*. *Écrire* à L. Réau, propriétaire, à Pompignac (Gironde).

LE " LACTO " Viande extraite du lait, est supérieur à tous les extraits de viande pour potages et sauces.
DÉPOTS : et chez tous les épiciers.

Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON
La boîte, (4) centimes, chez les Pharmaciens.
Dépôt principal : Phie LE BEUF, à Bayonne

HUILES D'OLIVE, CH. DRAGON-GOIREL, Enc. Prix courant. Dem. Représ. sérieux.

PARFUM de l'HALEINE Bonbons JOHN TAVERNIER MENTHE-EXCELSIOR
Chez tous les Confiseurs et Épiciers. Exiger le nom JOHN TAVERNIER imprimé dans le centre de chaque bonbon.

POUR LA PUBLICITÉ S'adresser aux bureaux du Journal, à M. Berteaux, directeur de la publicité de " LA CROIX ", du " PÈLERIN " et du " MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE " 22, COURS LA REINE, PARIS-8e. Tél. 558-3[illegible]

BOURSE DE PARIS

4 Janvier (clôture)

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS	Précédente clôture	Dernier cours
3 % comptant	97 10	97 20
3 % terme	97 05	97 20
3 % amort. comptant	98 50	97 [illegible]
3 % amort. terme	98 27	[illegible]
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1865 4 %	557	558 50
— 1869 3 %	420	420
— 1871 3 %	413	414
— quarts	107 [illegible]	108
— 1875 4 %	560 50	565
— 1876 4 %	564 50	561
— 1892 2 1/2 %	376	376
— quarts	98 50	100
— 1894-96 2 1/2 %	370	377
— quarts	97 50	98
— 1898 2 %	408	[illegible]
— quarts	104 75	105
— 1899 2 % (Métrop.)	409	409
— quarts	100	101 25
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tunisien 3 %	480	480
Tonkin 4 1/2 %	88 70	82
Madagascar 3 1/2 %	91 90	92
Indo-Chine 3 1/2 %	540	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	3780	[illegible]
— de Paris	1134	1130
— Transatlantique	494	490
Compagnie Algérienne	705	[illegible]
Comptoir National	610	605
Crédit Foncier d'Algérie	500	[illegible]
Crédit Foncier	701	700
Communales 1879 2,60	475	475
— 3	502 75	502
Foncières 3 % 1879	500	504
Communales 3 % 1880	500 75	504
Foncières 3 % 1883	447 90	449
— 2,60 1885	472	471 50
— 3	96 50	96 75
Communales 2 % 1891	390 75	401
— 2,60 1892	467 90	466
Foncières 2,80 1895	476	473
Comm. 2,60 1897 libéré	496	496
Foncières 3 % 1903	[illegible]	[illegible]
Bons de 100 fr. 1887	90 50	91 50
Bons de 100 fr. 1888	51 50	52
Banque hyp. de France	562	565
— — 1881	461 75	461 75

VALEURS FRANÇAISES (Actions et Obligations)	Précédente clôture	Dernier cours
Crédit Industriel	[illegible]	681
Société marseillaise	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	1097	1095
Crédit mobilier	[illegible]	70
Cie Foncière lyonnaise	234	236
Société Générale	620	625
S. Fr. de l'Afr. du Sud	50 50	50 50
Banque internationale	148	148
Banque parisienne	780	695
Rente Foncière	180	187 50
Immeubles oblig. 400	118	117
— oblig. 475	122	120
Bône à Guelma actions	700	710
— — obligations 3 %	440	446
Départementaux actions	664	667 50
— oblig. 3 % bleu	430	432
— rouge	438	436
Ch. Economiq. oblig. 3 %	425	430
Est Algérien actions	713	718
— obligations	[illegible]	[illegible]
Est actions	915	910
— jouissance	445	[illegible]
— obligations 3 %	[illegible]	447
— — 3 %	445	445
— Nouvelles	434	413
— — 2 1/2	410	410
Oblig. Grande-Ceinture	1400	1401
Lyon actions	1270	1270
— oblig. 3 % 1855	448 50	446
— — 3 % 200	465 75	4,0
Bourbonnais	449	[illegible]
Dombes 3 %	446	[illegible]
— 3 % nouveau	449	[illegible]
Genève 3 % 1855	452 50	[illegible]
— 3 % 1857	446	[illegible]
Méditerranée 3 %	448	[illegible]
— 1852	452 50	452 50
Fusion ancienne 3 %	454 75	455 50
— nouvelle 3 %	449 50	451
P.-L.-M. 3 1/2	458	460
Midi actions	1175	1175
— obligations 3 %	448 50	449
— nouvelles	448 75	447
— — 2 1/2	406	406
Nord actions	1804	1805
— obligations 3 %	463	464
— nouvelles	460	462
— — 2 1/2	418 50	418
Orléans actions	1467	[illegible]
— actions jouissance	1250	1250
— obligations 3 %	456 50	456
— nouvelles	413	414
Orléans 4 1/2	413	415
— Grand Central	453	454 50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Précédente clôture	Dernier cours
Ouest actions	880	875
— obligations	449 75	446
— nouvelles	440	440
— 2 1/2	400	400
Ouest algérien actions	630	[illegible]
— — oblig. 3 %	446 50	445
Réunion obligations 3 %	444 50	445
Sud de la France actions	325	340
— — oblig	430 50	430
Docks de Marseille	340	340
Magasins Généraux	618	[illegible]
Eaux (Compagnie Génér.)	1850	[illegible]
Gaz France et Étranger	610	615
Gaz Parisien	788	[illegible]
— (jouissance)	365	[illegible]
Transatlantique	159 50	158
Messageries	505	[illegible]
Métropolitain	505	511
Omnibus	582	[illegible]
Tramways Est Parisien	98	[illegible]
Ch. de fer et Tram. élect.	214	213
Tramways généraux	160	160
Voitures	174	176
Tractions	16	[illegible]
Malfidano	540	540
Métaux	483	[illegible]
Bois gommes	[illegible]	[illegible]
Panama obligations	154	154
— 210 p.	275	275
Panama bons à lots 1889	125	126
Suez actions	4045	4060
— parts fondateurs	1854	1854
— Société civile	2024	2030
Dynamite Centrale	538	[illegible]
Forces motrices Rhône	454	458 50
— parts fondateurs	480	[illegible]
Thomson-Houston	675	[illegible]
Téléphones	306	306 50
FONDS ÉTATS ÉTRANGERS		
Argentin 1890	81 90	81 90
Autrichien 4 %	102 70	102 80
Minas Geraes	136	[illegible]
Brésilien 4 % 1889	77 75	77 70
— 5 % 1898 Funding	103 75	103 90
Bulgarie 5 % 1896	415 50	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	440	440 50
Chine 4 % 1895	101	[illegible]
— 5 % 1896	488	487
Congo, lots 1888	83 50	[illegible]
Egypte Daïra	103	102 75
— Unifiée	105	105
— 3 1/2 Privilégiée	101	101
— Domaniale	103 50	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Précédente clôture	Dernier cours
Espagnole Extér. 4 % opt	86	[illegible]
— — terme	86 75	[illegible]
Cuba 6 %	263	[illegible]
Cuba 5 %	265	[illegible]
Haïti 5 % 1896	240	250
Hellénique 1881 5 %	214 75	216
— 1884 5 %	211 50	211 50
— 1887 4 %	172	[illegible]
Hongrois 4 %	102	102
Hongrois 3 %	87	87
Italien 3 % comptant	102	102
— terme	104	104
Victor-Emmanuel 1863	475	476
Norvège 3 % 1888	98	[illegible]
— 3 1/2 1886	98	[illegible]
Portugais 3 % 1re série	64	64
— 3 % 2e série	64	64
— 3 % 1896 2e série	64	64
4 1/2 % 1891 oblig. Tabacs	540	[illegible]
Roumain 4 % 1890	91	91
— 4 % 1893	88	89
— 4 % 1894	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1877 1880	98	98
— 4 % 1880	90	98
— 4 % or 1890	99	99
— 1889 2e et 3e séries	96	98
— 1890 2e	99	99
— 1891	98	98
— 1894 6e	18	18
— Consolidés 1re et 2e	98	98
— — 3e	98	[illegible]
— 4 % 1894 3e	96	[illegible]
— 3 % 1891-1894	97	97
— 1896	[illegible]	[illegible]
— 3 1/2 1894	98	[illegible]
— Intér. 4 % 1894	98	[illegible]
— Transcaucas. 3 %	98	[illegible]
— 1 %	[illegible]	[illegible]
Ch. de fer Russes-Sarat. 1 % 1895	106	104 75
Suède 3 1/2 1880	[illegible]	[illegible]
Serbe 4 % 1895	75	75
Serbe 5 %	415	415
Suisse ch. de fer 95 4 %	98	[illegible]
Turc 1 % unifié	86	86
Ottomane Consolidée	448	445
— Priorité	485	485
— Douanes	488	490
— Tombac 4 %	452	[illegible]
— 4 % 1894	445	613
— 5 % 1896	541	540
Phénix espagnol	448	[illegible]
VALEURS ÉTRANGÈRES		
Banque du Mexique	675 50	677

VALEURS ÉTRANGÈRES & FRANÇAISES (Actions)	Précédente clôture	Dernier cours
Banque ottomane	564	568
Foncier d'Autriche	1319 50	1310
Foncier Egyptien	665	[illegible]
Crédit foncier de Hongrie	563	560
Andalous actions	162	[illegible]
— oblig. 1re série	274	278
— — 2e	276	273
Autrichiens actions	721	[illegible]
— obl. 1re série	455	457
— — 2e —	448	447
— — 3e —	442 50	442 50
— nouveau réseau	447 75	444 50
Damas-Hamah	304	[illegible]
Cacérès actions	41 50	[illegible]
— obligations	157 25	[illegible]
Lombards actions	92	97 50
— oblig. 3 %	320 75	323
—	400 50	[illegible]
Méridionaux actions	735	[illegible]
Nitrate Railway Co act.	155 50	[illegible]
Nord Espagne actions	183	[illegible]
— oblig. 1re hypoth.	348	[illegible]
— — 2e	339 50	[illegible]
— — 3e	325	[illegible]
— — 2e	341	[illegible]
— — 3e	335	[illegible]
— — 2e	340	[illegible]
Pampelune 1re hypoth.	341 50	[illegible]
Barcelone 1re	340	[illegible]
Asturies 1re	338	[illegible]
— 2e	335	[illegible]
— 3e	327	[illegible]
Portugais ch. de fer act.	198	[illegible]
— oblig. 1er rang	375	[illegible]
Salonique Constantinople	263	[illegible]
Saragosse actions	284	[illegible]
— oblig. 1re hypot.	354	[illegible]
— — 2e	[illegible]	[illegible]
—	361	[illegible]
Sud Espagne oblig. 3 %	230	[illegible]
Wagons-lits actions	390	[illegible]
Usines de Briansk	338	[illegible]
Rio-Tinto	1237	[illegible]
Sosnowice	1175	1180
Tabacs ottomans actions	376 75	[illegible]
Tabacs Philippines	714	714
Tabacs Portugal actions	500	504
Smyrne-Cassaba oblig. anc.	440	[illegible]
— obligations nouvelles	450	454
VALEURS FRANÇAISES (Actions)		
Omn. Actions jouissance	3900	[illegible]
Midi actions jouissance	663	662
Nord — jouissance	1390	1385

VALEURS FRANÇAISES (Actions)	Précédente clôture	Dernier cours
Omnium	490	480
Dakar-Saint-Louis	[illegible]	[illegible]
Econ. du Nord ch. de fer	385	385
Annuités Larouvilla	125	[illegible]
Société Ce Nord	445 50	[illegible]
Annuités Orléans-Châlons	645	640
Banque de l'Algérie	1335	1335
Banque de l'Indo-Chine	1155	[illegible]
Entrepreneurs (a compl.)	380	380
Eaux (Cie Gle jouissance)	1330	[illegible]
Eaux pour l'étranger	390	390
Eaux de Vichy	1390	[illegible]
Gaz et Eaux	1180	[illegible]
Gaz de Bordeaux	1885	[illegible]
Gaz Cie Centrale	1350	1350
Gaz Général	115	115
Carmaux	1600	1600
[illegible]	128	[illegible]
Aciéries de France	1220	1220
Chantiers de la Loire	1720	1725
Aciéries Longwy	1860	[illegible]
Le Creusot	1825	1820
Forges et Ac. Nord-Est	1150	1150
Bateaux parisiens	221	227
Chargeurs Réunis	665	675
Aciéries de la Marine	1120	[illegible]
Edison (Cie continentale)	712	[illegible]
Établissement Duval	1884	[illegible]
Moulins de Corbeil	86	85
Laiterie (Société générale)	210	[illegible]
Lits Militaires	1330	[illegible]
Tour Eiffel act. jouissance	14 50	14 50
VALEURS FRANÇAISES (Obligations)		
Départementaux 3 % 1895	436 50	[illegible]
Montagnes Thiers 3 %	489 75	[illegible]
Madoc 3 %	371	380
Lille à Béthune 3 %	416 50	[illegible]
Picardie Flandre 3 %	488	[illegible]
Santa-Fé ch. de fer 5 %	445	445 50
Tramways Généraux	445	[illegible]
Foncier Colonial 5 % 490	250	270
—	111	165
Eaux (Cie Générale) 3 %	448	[illegible]
— 3 %	515	[illegible]
Eaux (Cie Gén.) 4 %	505	[illegible]
— p. l'étranger	506	508 50
Gaz et Eaux 4 %	504	504
— Parisien 4 %	513	516
— Central	502	503 75
— 3 %	460	436

VALEURS FRANÇAISES (Obligations)	Précédente clôture	Dernier cours
Gaz France et Étranger	502	502
— général de Paris	500	500
Fives-Lille 3 %	478	[illegible]
Métaux 4 %	485	[illegible]
Messageries 3 1/2 %	487	[illegible]
Omnibus 4 %	484	470
Voitures 4 %	425	430
Transatlantique 3 %	390 50	390
Câbles télégraphiques 3 1/2	394	398
Duval 4 %	500	[illegible]
Corbeil 4 1/2 %	500	[illegible]
Laiterie 3 %	[illegible]	[illegible]
Lits Militaires 4 %	500 75	500
Cie Gén. d'Électricité 4 %	471	471
Procédés Th. Houston 4 %	513 50	514
Panama 5 %	43	44
— 3 %	44	43 75
— 4 %	52	54 75
— oblig. lots 1. p.	150	[illegible]
Suez 5 %	626 25	630
— 3 %	480	480
— 3 % 2e série	481 50	483 50
— Bons de coupures	92 75	91
FONDS D'ÉTATS (Étrangers)		
Autriche Domaniales	417 50	419 75
Bahia 5 % 1888	497	497 50
Fribourg	464	[illegible]
Russe 5 % 1862	125 75	120
VALEURS ÉTRANGÈRES (Actions)		
Gaz belge	600	[illegible]
(Obligations)		
Ouest Espagne	49	50
Portugais 4 %	405	404 50
Cordoue-Séville 3 %	308 50	304
Foncier Egyptien 4 %	518	510
Hypot. de Suède	506	518
Gaz de Madrid 4 %	268	270
Wagons-Lits 4 %	504	502
Télégraphes du Nord	500	[illegible]
VALEURS EN BANQUE (Terme)		
Urédit 5 %	90 25	92
Mexicain	42 75	42 70
Chemins ottomans	132 50	131 75

VALEURS EN BANQUE	Précédente clôture	Dernier cours
Chartered	60 50	58 75
Cape Copper	88 75	81 75
Goldfields	165	161 50
De Beers	513 50	512
East Rand	173	171 50
Ferreira	501	507 50
French Rand	58 50	60
Geldenhuis Estate	167	169
Harpener	1582	1510
Huanchaca	76 50	76 50
Kerich	44 50	36 75
Lancaster	62 75	61 25
Laurium Grec	65 75	67
May Consolid.	108 50	104
Mont Illir	18 50	17 50
Mossamedes	15 75	16 50
Mozambique	36 50	36
Randfontein	15	16 75
Rand Mines	244 50	242 50
Robinson Gold	242	[illegible]
Sosnowice	17	17
Simmer and Jack	40	40 50
Tharsis	131	133
Transvaal Land	104 50	104
Transvaal Gold	87 50	87 50
Urikany	148 50	112 50
Village Main Reef	193	190
Wemmer	320	324
(Comptant)		
Dniéprovienne	1825	1820
Donetz	1135	1110
Huta Bankowa	4110	4100
John Cockerill	1611	1576
Sarrebruck	2010	[illegible]
Vieille Montagne	675	683
Oblig. Créd. Fonc. Mut. Rus.	200	200

CHANGES SUR PARIS

Londres	Chèq.	25 14 1/2
Vienne	Fl.	95 21 ./.
Berlin	Rm.	81 15 ./.
Madrid	P.	36 22 1/2
Barcelone	P.	36 40 ./.
Saint-Pétersbourg	R.	37 37 1/2
Constantinople	R.	22 80 ./.
Rome	Li.	99 90 ./.
Gênes	Li.	99 92 1/2
Milan	Li.	99 92 1/2
Bruxelles	F.	100 15 ./.
Amsterdam	Fl.	17 83 3/8
Lisbonne	Rs.	551 ./.
New-York	Dol.	5 21 7/8